

Appui à la conduite responsable en recherche



Depuis près d'une décennie, l'Université Laval se démarque par une approche proactive qui vise à fournir aux membres de sa communauté qui sont engagés dans des activités de recherche, de création et d'innovation un environnement d'appui favorable à la conduite éthique et responsable.

Les deux faits marquants de l'année 2024 sont :

- L'adoption d'une version révisée de la Politique sur la conduite responsable en recherche, en création et en innovation le 13 juin 2024.
- Le transfert des responsabilités en lien avec la gestion des allégations de manquement à la conduite responsable en recherche à la professeure Lyne Létourneau, qui a été désignée Personne chargée de la conduite responsable en recherche le 3 mai 2024.

Développer et promouvoir une culture de conduite responsable

La conduite responsable en recherche continue de susciter un intérêt croissant. Le Bulletin sur la conduite responsable en recherche compte désormais plus de 920 personnes abonnées, inscrites sur une base volontaire. La 7^e édition de la *Semaine sur la conduite responsable en recherche* a enregistré 680 inscriptions, ce qui constitue un franc succès. Par ailleurs, les travaux visant à développer une formation en ligne sur la

conduite responsable en recherche se sont poursuivis. Six activités de sensibilisation « sur mesure » ont été organisées dans le cadre d'événements institutionnels, témoignant de l'engagement envers une approche adaptée aux besoins du milieu. La PCCRR a également été sollicitée à 34 reprises pour des consultations portant sur des enjeux spécifiques. Enfin, sa participation active aux communautés de pratiques provinciale et nationale contribue à l'amélioration continue des pratiques éthiques en recherche.

Mandat d'application du mécanisme de résolution des conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation

En 2024, le nombre de déclarations liées à des situations présentant un risque de conflit d'intérêts est demeuré sensiblement stable (N=33) par rapport à celui de l'année précédente. Il en va de même pour les déclarations obligatoires concernant les *conflits d'intérêts financiers significatifs* (N=26), dont le volume est resté comparable à celui observé en 2023.

Le mécanisme de résolution des conflits d'intérêts repose sur le travail de trois comités consultatifs sectoriels, dont la coordination et le soutien administratif et intellectuel ont relevé du VRRCI. En effet, selon le secteur dont elle

provient, chaque personne déclarante est accompagnée par deux membres de l'un des trois comités apparaissant au tableau ci-dessous dans l'élaboration d'un plan de gestion de son conflit d'intérêts.

Déclaration de situations à risque de conflits d'intérêts en recherche

Comités consultatifs sectoriels	2021	2022	2023	2024
Secteur des sciences naturelles et génie	18	14	9	10
Secteur des sciences humaines et sociales	12	11	10	10
Secteur de la santé	8	6	15	13
Totaux	38	31	34	33

Mandat d'application du mécanisme de gestion des allégations de manquements à la conduite responsable en recherche et en création.

Au cours de l'année 2024, un total de six allégations ont été reçues, certaines comportant plusieurs volets. Parmi celles-ci, deux n'ont pas satisfait aux critères d'admissibilité établis par la *Politique sur la conduite responsable en recherche, en création et en innovation à l'Université Laval*. Les autres allégations étaient toujours en cours de traitement à la fin de l'année.

Le tableau ci-dessous présente l'état d'avancement des allégations reçues durant l'année 2024.

Manquements allégués en 2024	Conclusion
Mener des recherches dans un esprit authentique de quête du savoir ou de création et dans le respect de la liberté universitaire Traiter les données avec toute la rigueur nécessaire et selon les méthodes reconnues Diffuser les résultats de la recherche de manière responsable	En cours
Plagiat	Non recevable
Fabrication Falsification Attribution invalide du statut d'auteur ou d'auteure Mention inadéquate Atteinte à l'intégrité d'un processus scientifique Violation du processus d'évaluation d'un organisme Formulation d'accusations fausses ou trompeuses Traiter les données avec toute la rigueur nécessaire et selon les méthodes reconnues Diffuser les résultats de la recherche de manière responsable Promouvoir un climat d'intégrité, de responsabilité et de confiance du public en matière de recherche	Non recevable
Mention inadéquate	En cours
Agir avec civisme et civilité Éviter les conflits d'intérêts Usage responsable des fonds de recherche Non-respect du cadre normatif s'appliquant aux activités de recherche Mauvaise gestion d'un conflit d'intérêts	En cours
Mention inadéquate	En cours

Conclusion

Les activités réalisées en 2024 témoignent de l'engagement concret de l'Université Laval envers la conduite éthique et responsable en recherche. La nouvelle version de la *Politique sur la conduite responsable en recherche, en création et en innovation* a notamment permis de franchir une nouvelle étape, en ouvrant la voie à des initiatives renforcées. À compter de 2025, une équipe dédiée sera mobilisée autour du mandat de la nouvelle *Commissaire à la conduite responsable et aux conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation*. Cette évolution s'inscrit dans la continuité d'innovations déjà mises en place, telles les comités consultatifs sectoriels sur les conflits d'intérêts. L'Université Laval réaffirme ainsi son leadership en matière de conduite éthique et responsable de la recherche.